



Direction des Achats du GHT 49

Département Achats Généraux (DAG)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

du marché ayant pour objet :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL LYS HYROME

Consultation n° DAG2026-145AOESPACESVERTSCHILH

Pouvoir Adjudicateur :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS
4 rue Larrey
49 933 ANGERS CEDEX 9

1	Objet du marché.....	2
2	Modalités d'exécution des prestations	2
2.1	Description de la prestation	2
2.2	Contraintes logistiques et/ou réglementaires.....	3
3	Développement durable	3
4	Liste des annexes.....	3

1 Objet du marché

La présente consultation a pour objet les prestations d'entretien des espaces verts pour le centre hospitalier intercommunal Lys Hyrôme.

La présente consultation comporte 1 lot unique réservé.

Le marché est réservé aux entreprises adaptées et structures assimilées mentionnées à l'article L.2113-12 et R.2113-7 qui emploient au moins 50% de travailleurs handicapés.

Seules les entreprises répondant à la définition d'entreprise adaptée (et entreprises assimilées) en vertu de ces dispositions sont autorisées à soumissionner.

Toute candidature d'un opérateur ne répondant pas à ces conditions sera écartée.

2 Modalités d'exécution des prestations

2.1 Description de la prestation

Les prestations d'entretien réalisées par le titulaire du marché seront en tous points conformes aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux normes européennes et françaises en vigueur le jour de la réalisation de la prestation..

La prestation concerne l'entretien du site de Chemillé au 6 rue Saint Gilles 49160 Chemillé-En-Anjou et le site de Vihiers au rue Nationale 49310 Lys-Haut-Layon, avec la taille des haies et la tonte des pelouses.

Chaque début d'année, un planning prévisionnel d'interventions annuelles sera à établir par le titulaire sous validation du technicien du CHILH avant le 31 janvier de chaque année.

Ce planning devra inclure un passage comprenant l'entièreté des prestations la semaine précédant la fête des familles (date fournie par l'établissement en début de contrat pour la première année puis au plus tard le 31 janvier de chaque année).

L'établissement attend du prestataire la remise d'un bon de passage détaillé précisant toutes les prestations réalisées lors de chaque intervention.

Le candidat, lors de la visite, évaluera les temps d'intervention au regard de la géographie des lieux (talus, enrochements...).

1 - Surfaces engazonnées

Les pelouses et zones de stationnements végétalisés seront tondues régulièrement de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toutes les surfaces, y compris le long des obstacles, bordure, trottoirs et autres emplacements difficiles d'accès.

La tonte est réalisée avec une tondeuse mulching.

La tonte sera précédée d'une opération préalable de nettoyage destiné à enlever les déchets, pour mise en décharge des éventuels déchets présents sur la zone à tondre.

Les tondeuses utilisées seront adaptées à la portance du sol en place. L'entreprise évitera de tondre sur un sol détrempé afin d'éviter toute dégradation.

La prestation intégrera, régulièrement, les travaux suivants :

- La finition à la débroussailleuse thermique des pourtours de mobilier et obstacles divers,
- La finition à la débroussailleuse des trottoirs, bordures et des massifs,
- Pieds d'arbres finition à la débroussailleuse,
- Nettoyage par tout moyen adapté des routes et parkings aux abords des zones de tonte.

2 - Surfaces enrobées

- Nettoyage des feuilles, balayage des fils d'eau,
- Entretien des bordures, arrachage manuel des mauvaises herbes (entre voirie et caniveau, entre voirie et bordures).

3 - Surfaces plantées avec et sans toile biodégradables (massifs, bosquets, haies)

- Taille d'entretien annuelle à période variable suivant les espèces, le ramassage et l'évacuation des tailles est incluse dans la prestation (haies sur 3 faces),
- Taille de sécurité pour dégager les zones de circulation (une fois par an),
- Entretien régulier par désherbage manuel des ronces et végétaux non désirables susceptibles d'envahir les surfaces plantées,
- Apport d'engrais,
- Apport de paillage naturel (plaquettes de granulométrie minimum de 20/40, de Peuplier, de Châtaigner ou d'Aulne) une fois par an en saison hivernale, maintenant ainsi une épaisseur de 10 cm. Les plaquettes de résineux non admises et elles ne doivent pas contenir d'indésirables (plastique, papiers) et aucune substance chimique (colle, vernis, peinture).

La liste des prestations de maintenance n'est pas exhaustive. Le technicien du centre hospitalier demandera un devis au titulaire pour toute intervention n'apparaissant pas dans le BPU.

2.2 Contraintes logistiques et/ou réglementaires

En plus du respect de la réglementation propre à la prestation, les prestataires veilleront à respecter :

- La quiétude des résidents ou des personnes accueillis dans les locaux situés à proximité des espaces verts à entretenir ;
- L'organisation des services conduisant parfois à intervenir hors des horaires d'ouverture au public ;
- Que les véhicules nécessaires à la prestation n'entravent pas la circulation et ne mettent pas en danger la sécurité des personnes accueillis sur le site ;
- Les consignes propres à chaque établissement en termes de sécurité et d'organisation des interventions des prestataires extérieurs ;

3 Développement durable

L'évaluation du critère « Développement durable » sera réalisée sur la base des réponses du candidat portées sur le « Cadre de réponse technique ».

4 Liste des annexes

N°1 - Plan du site de Chemillé (CHI Lys Hyrôme)

N°2 - Plan du site de Vihiers (CHI Lys Hyrôme)